

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 25 février 2011, à 17h 30 à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents les conseillers:

François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Est aussi présent:

Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim

Absences motivées:

Michel Péliissier, conseiller, District des Monts (District 1)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Trois (3) contribuables sont présents dans la salle.

La séance spéciale débute à 17h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Mandat à Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville pour entreprendre les recours légaux pour outrage au tribunal – Dossier de la compagnie Thom Sable et Gravier Ltée
3. Mandat à Me Rino Soucy de l'étude Dunton Rainville Avocats – Suivi du dossier de l'employé 1148 – Récupération des sommes dues
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée

**2011-MC-R083 MANDAT A ME RINO SOUCY DE LA
FIRME DUNTON RAINVILLE POUR ENTREPRENDRE LES
RECOURS LEGAUX POUR OUTRAGE AU TRIBUNAL –
DOSSIER DE LA COMPAGNIE THOM SABLE ET GRAVIER
LTEE**

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu par la Cour supérieure le 6 juillet 2010 ordonnait que cesse les activités de sablière et carrière sur le lot 2 618 622 ;

Le 25 février 2011

CONSIDÉRANT QUE le jugement était exécutoire 30 jours plus tard;

CONSIDÉRANT la procédure d'appel à la Cour d'appel de l'exploitant en date du 4 août 2010;

CONSIDÉRANT la requête en rejet d'appel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la requête en rejet d'appel a été accueillie le 21 février 2011 après audition devant trois (3) juges dans le dossier 500-09-020919-106 de la Cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu par la Cour d'appel ce 21 février 2011 met fin à l'appel;

CONSIDÉRANT l'intention des exploitants de continuer l'exploitation des lieux à des fins, notamment, de sablière tel que mentionné dans les lettres des 22 et 23 février 2011 de Me Yves Letellier, procureur des exploitants, malgré le jugement de la Cour supérieure et de la Cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE toute exploitation est désormais illégale;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les officiers municipaux responsables de l'application de la réglementation puissent faire toutes les démarches nécessaires afin de vérifier le respect des jugements rendus et faire les rapports écrits en conséquence à la Direction générale et à la direction du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le tout accompagné de photos;

QUE le conseil mandate le procureur de la municipalité Me Rino Soucy de l'étude Dunton Rainville, de déposer et signifier contre la compagnie Thom Sable Gravier Ltée, 1733606 Canada Ltée, leurs administrateurs Denzil Thom, Georges O'Dwyer et toutes personnes qui ont connaissance des jugements de la Cour d'appel et de la Cour supérieure, les procédures d'outrage au tribunal et entreprendre les démarches appropriées en cas de non respect de l'ordonnance rendue.

Adoptée à l'unanimité

2011-MC-R084 MANDAT À ME RINO SOUCY DE L'ÉTUDE DUNTON RAINVILLE AVOCATS – SUIVI DU DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 1148 – RÉCUPÉRATION DES SOMMES DUES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R404 la Municipalité de Cantley mettait fin à l'emploi de l'employé 1148;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut mandater Me Rino Soucy pour le suivi du dossier de l'employé 1148;

Le 25 février 2011

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate le procureur de la municipalité M^e Rino Soucy de l'étude *Dunton Rainville Avocats* afin que soit récupéré les sommes dues à la Municipalité de l'employé 1148;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-412 « Services juridiques ».

M. le maire Stephen Harris demande le vote

Pour:

François Hallé
Marc Ducharme
Marc Saumier
Alexandre Marion

Contre:

Stephen Harris

Adoptée à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-MC-R085 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil du 25 février 2011 soit et est levé à 17h43.

Adoptée à l'unanimité

Stephen Harris
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général par intérim